

LU POUR VOUS le 26 avril 2012 :



Policier mis en examen : Mercier appelle à la «sérénité»

Le garde des Sceaux demande que la police et la justice ne soient pas opposées dans cette affaire.

Le garde des Sceaux Michel Mercier a appelé, dans une déclaration jeudi, à «*ne pas opposer magistrats et policiers*» et à «*laisser conduire dans la sérénité l'enquête*» confiée à la police des polices, après la mise en examen d'un policier pour homicide volontaire mercredi.

«*Comme l'a fait ce matin le président de la République (Nicolas Sarkozy), je réaffirme mon entière confiance dans l'institution judiciaire et les magistrats en charge du dossier de Bobigny*», a dit le ministre de la Justice, Michel Mercier, par téléphone.

«*Il nous appartient de les laisser conduire dans la sérénité l'enquête qu'ils ont confiée à l'inspection générale des services*» (police des polices), a-t-il ajouté.

Michel Mercier a ensuite déclaré : «*J'entends la colère et je comprends l'émotion des policiers qui encourent des risques quotidiens dans l'exercice de leur mission. Et, en même temps, nous devons veiller à ne pas opposer magistrats et policiers qui, dans ce département (la Seine-Saint-Denis, ndlr) en particulier, œuvrent ensemble à la protection de nos concitoyens dans des conditions très difficiles.*»

«Maillons d'une même chaîne»

«*Les uns et les autres sont les maillons d'une même chaîne pénale*», a-t-il insisté.

Rappelant «*le principe essentiel de la présomption d'innocence*», le garde des Sceaux a conclu : «*Les investigations vont se poursuivre et je souligne qu'une mise en examen n'est pas une condamnation.*»

Le fonctionnaire de police, âgé de 33 ans, a été mis examen mercredi pour «*homicide volontaire*» après avoir tué d'une balle un homme de 29 ans, recherché par la police, samedi

à Noisy-le-Sec. Le policier dit avoir agi en légitime défense, une version contredite par un témoignage et l'autopsie révélés par le parquet, selon lesquels l'homme a été tué d'une balle dans le dos.

Le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, avait espéré jeudi matin «*que le parquet voudra bien faire appel de (la) qualification*» retenue à l'encontre du policier. Dans l'après-midi, le parquet de Bobigny a annoncé qu'il ne faisait pas appel, alors que plusieurs centaines de policiers manifestaient à Bobigny pour exprimer leur colère.

«Deux poids, deux mesures»

Synergie (second syndicat d'officiers de police) a vivement mis en cause jeudi les magistrats du tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis) après la mise en examen du policier. Dans un communiqué, le syndicat «*constate que, dans ce département, il y a indéniablement deux poids et deux mesures selon qu'on est policier ou délinquant*».

«Ce tribunal (de Bobigny) est connu pour receler les pires idéologues de la culture de l'excuse quand il s'agit de remettre dehors à tour de bras les trafiquants de stupéfiants, braqueurs, auteurs de tentatives d'homicide, etc... comme en témoignent pléthore d'exemples récents».

Il se dit «*écœuré*» par la décision de justice ayant visé le policier mis en examen mercredi pour homicide volontaire.

Pour le syndicat, «*tous les policiers de France (...) prendront ce verdict incroyable comme un camouflet à leur encontre et un nouvel appel à la haine venant de magistrats qui, une fois de plus, ont choisi d'affirmer que, pour eux, l'ennemi à combattre par tous les moyens (...) est bien le +flic+ et non pas le criminel*».

La CGT-police (minoritaire), dans un autre communiqué, insiste sur la «*présomption d'innocence*» du policier incriminé. Il prend ses distances avec les manifestations de soutiens de policiers «*sans lendemain*» mais qui «*démontrent un vrai ras-le-bol*».